

**Le Secrétariat Administratif sera fermé
du Vendredi 31 Juillet (au soir)
jusqu'au Lundi 10 Août (au matin)**



LETTRE SPECIALE SUR LE COMITE DIRECTEUR FFM

En Annexe : Les statuts de la FFM, Le Règlement Intérieur,

Le Code de Discipline et d'Arbitrage.



PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES

PROJET

Lundi 22 Juin 2015

La Fédération Française de Motocyclisme a tenu son Assemblée Générale mixte le lundi 22 juin 2015 après midi, à l'issue du Comité Directeur, au siège de la Fédération – 74, Avenue Parmentier 75011 PARIS, sous la présidence de Monsieur Jacques BOLLE.

ETAIENT PRESENTS AU TITRE DES LIGUES MOTOCYCLISTES REGIONALES :

ALSACE : M. SCHICKEL.
AUVERGNE : M. RIGAUDIAS.
BRETAGNE : MM. CLAVREUL et BERTAUD.
CORSE : M. DUSSOLLIER.
FRANCHE COMTE : M. GOUX.
LANGUEDOC ROUSSILLON : M. BOFILL
LORRAINE : MM. POIROT et JACQUES.
NORMANDIE : MM. DURAND et SEHIER.
PICARDIE : M. STADLER.
PROVENCE : MM. SIMON et CHARPIN.
MARTINIQUE : MM. LUCHEL D. et LUCHEL T.

AQUITAINE : MM. LAMOUREUX et THOLLAS.
BOURGOGNE : M. FOREST et LEMAITRE.
CENTRE : MM. BELLANGER et CHEVEREAU.
FLANDRES : Mme. ANDRIEUX.
ILE DE FRANCE : MM. DIEUDONNE et BOLLE.
LIMOUSIN : M. BRACHET.
MIDI PYRENEES : MM. GONTIER et ABADIE.
PAYS DE LA LOIRE : MM. LEBEAU et COUTANT.
POITOU CHARENTES : M. DAVID.
RHONE-ALPES : MM. DEMONTEIL et LIOGIER.
NOUVELLE-CALEDONIE : M. SAURAY.

ETAIENT PRESENTS AU TITRE DU COMITE DIRECTEUR : Madame DIEUDONNE. MM. ASTIER, BOUIN, COURBOULEIX, DELUCHEY, DESNUES, et MOREAU.

ASSISTAIENT EGALEMENT:

Monsieur MOUGIN, Conseiller du Président,
Messieurs JEANSOU Marc et LIQUIER Robert, Membres Honoraires.
Madame FONTAINE, Commissaire aux Comptes CECAUDIT-INTERNATIONAL,
Messieurs POIRIER, Directeur Général, THIEBAUT, Directeur Technique National, BOISGROLLIER, CHAUMET-RIFFAUD et LEROY.

ABSENTS ET EXCUSÉS: Mme BURLIN-AGOON (Guyane). MM. POMMIER (Alsace), MEILLER (Auvergne), TOURTE (Champagne), FAIVRE (Champagne), PERALDI (Corse), SCHOTS (Flandres), MASINI (Franche-Comté), GOMEZ (Languedoc-Roussillon), MOUSSANT (Limousin), VERDOOLAEGHE (Picardie), AUPY (Poitou), CLAIRVILLE et MONTOUTE (Guadeloupe), RUIZ (Nouvelle-Calédonie), SERVAIS (Guyane), LASSAUX et LEPINAY (Réunion).

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Nathalie LEMOINE.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le Président Jacques BOLLE ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 14h35.
Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

Q. 1 – CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Il est procédé à l'appel des Ligues. (Tableau de votation joint en annexe)

Le total des voix est de : 1 992.

Toutes les Ligues sont représentées sauf celles :
De Champagne Ardenne (78 voix),
de Guadeloupe (5 voix),
de Guyane (2 voix),
et de l'île de la Réunion (18 voix).

Le total des voix représentées est de : 1 889.

Le quorum est obtenu.

Q. 2 – APPROBATION DES MODIFICATIONS DE TEXTES.

2.1 STATUTS :

Les propositions de modifications des Statuts sont approuvées à l'unanimité telles qu'annexées au présent procès-verbal.

2.2 REGLEMENT INTERIEUR :

Les propositions de modifications du Règlement Intérieur sont approuvées à l'unanimité telles qu'annexées au présent procès-verbal.

2.3 CODE DE DISCIPLINE ET D'ARBITRAGE :

Les propositions de modifications du Code de Discipline et d'Arbitrage sont approuvées à l'unanimité telles qu'annexées au présent procès-verbal.

Le Président Jacques BOLLE clôt la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 15h15.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président Jacques BOLLE ouvre la séance de l'Assemblée Générale à 15h15

Q. 1 – CONSTITUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Il est procédé à l'appel des Ligues. (Tableau de votation joint en annexe)

Le total des voix est de : 1 992.

Toutes les Ligues sont représentées sauf celles :

De Champagne Ardenne (78 voix),
de Guadeloupe (5 voix),
de Guyane (2 voix),
et de l'île de la Réunion (18 voix).

Le total des voix représentées est de : 1 889.

Le quorum est obtenu.

Q. 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES ASSEMBLEE GENERALES DU 16 juin 2014

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 Juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

Q. 3 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT DE LA FFM.

Le Président BOLLE présente son rapport moral sur l'année 2014.

Voir en annexe.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport moral du Président.

Q. 4 – RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2014

Monsieur Patrick BERTAUD, Trésorier, présente son rapport sur l'exercice 2014.

Voir en annexe.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport du trésorier.

Q. 5 – RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Président BOLLE souhaite la bienvenue à Madame Caroline FONTAINE, Commissaire aux Comptes.

Madame Caroline FONTAINE salue les membres de l'Assemblée Générale et leur indique que cette année encore, la FFM réalise un bon résultat comptable. Elle présente ses rapports.

Voir en annexe.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le rapport et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées.

Q. 6 – APPROBATION DES COMPTES 2014

Première résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2014, soit 226 300,80 euros au compte de report à nouveau, pour 26 300,80 euros et au compte de la réserve libre au titre du fond d'aide aux organisations, pour 200 000 euros conformément aux propositions du Trésorier.

La résolution est adoptée à l'unanimité

Après adoption de cette résolution, les fonds propres, au 22 juin 2015, sont les suivants :

FONDS PROPRES		au 31.12.2014	Montant proposé à l'affectation	Montant affecté après adoption	au 22/06/2015
10200000	Fonds associatif	4 163,92 €			4 163,92 €
10688100	Réserve - Fonds Aide organisateurs	600 000,00 €		200 000,00 €	800 000,00 €
11000000	Report à nouveau	2 532 097,67 €		26 300,80 €	2 558 398,47 €
12000000	Résultat	226 300,80 €	226 300,80 €		- €
TOTAL €		3 362 56239 €	226 300,80 €	226 300,80 €	3 362 562,39 €

Q. 7 – PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2015.

Lors de l'Assemblée Générale de juin 2014, un budget prévisionnel de 150 000 euros avait été annoncé. L'estimation révisée pour la réunion du Comité Directeur du 22 juin tend vers le montant de 160 000 euros.

Q. 8 – BUDGET PREVISIONNEL 2016.

Monsieur BERTAUD indique qu'il souhaite proposer un budget prudent pour 2016.

Le résultat net est estimé à environ 360 000 euros.

Il indique que ce chiffre sera affiné et présenté lors des réunions du Comité Directeur de septembre et de décembre 2015.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité le budget prévisionnel présenté par le trésorier.

Q. 9 – ACHAT DU BOX DU SOUS-SOL – 72, Avenue Parmentier.

Lors de sa réunion du 7 mars, le Comité Directeur avait donné son accord pour cette acquisition. Il s'agit d'un box situé à côté du portail d'accès au parking de la FFM récemment mis en vente par son propriétaire. Le montant net est de 21 500 euros. La vente devrait se réaliser courant juillet 2015.

Le Président demande un vote de l'Assemblée Générale.

Aucun vote à bulletin secret n'est demandé. Aucune opposition. Aucune abstention.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale donne mandat au Président BOLLE pour signer l'acte de vente concernant l'achat de ce box.

Q. 10 – ACQUISITIONS DE TERRAINS.

Monsieur POIRIER fait le point sur les terrains fédéraux.

A ce jour, la FFM a acquis les terrains suivants : Berchères-les-Pierres (28), Edern (29), Cussac (87), Escassefort (47), Montlaur (12), Toucy (89) et Château du Loir (72).

En ce qui concerne Château du Loir, Le site (terrain + bâtiments) a été mis en location à un nouveau club affilié : Loisirs TT Castelorien. Les dirigeants de celui-ci se sont engagés à remettre le circuit aux normes et à le faire homologuer. L'arrêté d'homologation a été signé le 5 mars 2015. La revente du terrain devrait être effectuée courant 2015.

Les Terrains suivants sont actuellement en portefeuille :

- Condé sur Escaut (59). Le dossier avance bien (préemption du terrain par la ville qui souhaite développer le site). Le circuit a été homologué. Coût estimé : 30.000 euros auxquels il faut rajouter des travaux, soit un total estimé de 55 / 60 000 euros.

- Autrive (32). : Le compromis de vente a été signé le 3 février 2015. Coût : 111 300 euros.

Dossiers toujours en cours : La Celle sur Loire (58) et Montlouis (37)

Circuit d'Escublé.

Monsieur POIRIER sollicite l'accord de l'Assemblée Générale pour le rachat d'un terrain de 3 hectares à l'usage de parking pour le Moto-club de Dreux (28). La zone utilisée actuellement appartient à un agriculteur qui l'a remise en cultures. Ce terrain permettra au club de pouvoir continuer ses organisations sur le circuit d'Escublé. Le montant est de 20 000 euros. La vente devrait se réaliser d'ici la fin de l'année 2015.

Le Président demande un vote de l'Assemblée Générale.

Aucun vote à bulletin secret n'est demandé. Aucune opposition. Aucune abstention.

A l'unanimité, l'Assemblée Générale donne mandat au Président BOLLE pour signer l'acte de vente concernant l'achat de cette parcelle.

Q. 11 – CIRCUIT CAROLE.

Le Président rappelle que la Délégation de Service Public pour la gestion du Circuit Carole a été signée fin 2011 pour une durée de cinq ans. Lors de sa reprise, le Circuit présentait un résultat d'exploitation négatif d'environ 300 000 euros par an. Actuellement, l'équilibre est atteint ce qui est satisfaisant.

En ce qui concerne le projet de déménagement du Circuit, le dossier évolue toujours, le site de délocalisation a été identifié par l'Etat. La FFM est étroitement associée à ce projet.

Q. 12 – INTRANET FEDERAL.

Suite à la mise en place du nouvel Intranet fédéral de gestion des licences, le Président BOLLE indique que ce gros chantier est globalement une réussite.

Les quelques dysfonctionnements constatés ont été rectifiés au fur et à mesure et l'expérience de cette première année va permettre la mise en place de plusieurs améliorations, notamment en ce qui concerne les certificats médicaux.

En ce qui concerne le logiciel de gestion des épreuves, ORANGE ayant décidé d'arrêter sa collaboration avec la FFM, une refonte totale du système de gestion des épreuves a dû être lancée. Une première version test du programme sera livrée avant l'été. La mise en place est prévue pour la gestion de la saison sportive 2016.

A moyen terme, les clubs pourront préinscrire eux-mêmes leurs épreuves, les calendriers étant validés par les Ligues et par la Fédération dans un second temps.

Q. 13 – CONGRES FFM 2015 ET SUIVANT.

13.1 : Congrès 2015.

Organisation : LMR MIDI PYRENEES

Lieu : Toulouse-Blagnac (31).

Hôtel Radisson Blu.

Les conditions de travail seront identiques à celles de 2012.

Dates : Du jeudi 29 au samedi 31 octobre.

Accompagnants : L'excursion est programmée à Albi le samedi 1^{er} novembre.

Les dossiers de participation seront envoyés aux congressistes courant juillet.

Ils devront être retournés pour le 15 septembre 2015.

13.2 : Congrès 2016.

Trois Ligues se sont portées candidates : la Provence (Marseille), l'Aquitaine (Bordeaux) et l'Alsace (Strasbourg).

Dates prévisionnelles : 3, 4 et 5 novembre 2016.

Les premiers devis font apparaître un coût intéressant à Bordeaux (même site qu'en 2009). La décision finale sera prise en Septembre.

Q. 14 – QUESTIONS DIVERSES.

14.1 : Assemblées Générales Elective des Ligues.

Les dates et lieux des Assemblées Générales et Assemblées Générales Electives sont à transmettre dès que possible à la Fédération. Le Président rappelle que les Assemblées Générales Electives doivent être organisées au cours du premier trimestre de l'année 2016.

La date de l'Assemblée Générale Elective de la FFM sera déterminée lors de la réunion du Comité Directeur du 2 septembre 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, le Président lève la séance à 16h20.



Rapport moral du Président sur l'année 2014

Assemblée Générale du lundi 22 juin 2015

Le Président Jacques BOLLE porte à la connaissance de l'Assemblée Générale les informations suivantes :

Licences :

En 2014, le nombre global de titres ainsi que le chiffre d'affaires ont été en hausse par rapport à l'année précédente.

Le nombre total de titres délivrés par la FFM est passé de 81 627 en 2013 à 87 097 en 2014, soit une augmentation de près de 7%.

Toutefois, il convient de relativiser clairement cette première annonce positive. En effet, cette augmentation est uniquement due à la progression spectaculaire des pass circuit qui ont doublé entre 2013 et 2014 : 6 424 en 2013 et 13 536 en 2014, l'arrivée du pass circuit éco en est notamment la raison.

Les licences annuelles ont quant à elles légèrement régressé passant de 59 119 en 2013 à 57 612 en 2014, soit une baisse d'environ 3%.

Rappelons toutefois que le nombre de licences annuelles avait fortement augmenté entre 2012 et 2013 (+ 10%).

Les licences à la journée quant à elles sont restées quasiment stables : 15 948 en 2014 pour 16 084 en 2013. Mais là encore il faut prendre en compte une augmentation de 7% que l'on avait vue entre 2012 et 2013.

Pour sa part, le chiffre d'affaires licences est passé de 9 420 000 euros en 2013 à 10 950 000 euros en 2014, soit + 16,24% de progression.

Il faut relever la mise en place dès le mois de septembre 2014 du nouvel Intranet permettant la prise de licence. La saison des primo licenciés et le début de la prise de licences 2015 (le 19 novembre 2014) s'est correctement déroulée sous réserve de quelques ajustements inévitables.

Aide fédérale aux clubs :

La politique fédérale d'aide aux clubs a été maintenue en 2014 et sera poursuivie en 2015.

Pour compenser les augmentations des coûts liés aux assurances Responsabilité Civile Organisateur et grâce au fonds dédié mis en place, un montant forfaitaire de 1 200 euros par épreuve sera versé à chaque club organisant une épreuve en 2015.

Une aide de 960 euros par épreuve sera versée aux clubs organisateurs d'outre-mer.

Pour les clubs organisateurs de moto-ball, le soutien sera de 79 euros par match.

Pour les clubs organisateurs de manifestations de tourisme, le soutien sera de 240 euros par an.

Séminaire des Présidents de Ligues.

Un séminaire pour les Présidents de Ligues a été organisé pour la première fois en 2014, cette expérience a été très concluante et sera pérennisée à l'avenir.

Conventions d'Objectifs.

Il a été fait le constat d'un mode de fonctionnement très hétérogène entre les différentes LMR qui nuit très souvent à la cohérence de nos activités.

Il est rappelé que les ligues ont été créées par la FFM afin que celles-ci favorisent le développement des activités fédérales dans les régions. Un tel développement devant se faire impérativement dans le respect de la politique décidée par le Comité Directeur de la FFM. Par ailleurs, une nécessaire professionnalisation des Ligues s'impose de plus en plus avec notamment la mise en place d'un cadre par région. Il a été décidé d'accorder des subsides plus importants aux Ligues afin qu'elles se structurent et qu'elles appliquent plus efficacement la politique fédérale tout en abandonnant certaines spécificités "locales" telles que les droits Ligues demandés à certains licenciés ou à certains clubs.

A cette fin, un conventionnement à travers un contrat d'objectif sera désormais signé en début d'année et un bilan des actions sera réalisé en fin de saison.

Poursuite de la politique fédérale de rachat de terrains :

Six dossiers de rachats de terrains par la Fédération sont clos : il s'agit des terrains de Château du Loir (72), de Montlaur (12), de Berchères- les- Pierres (28), de Cussac (87), d'Escassefort (47) et d'Edern (29). Au 31/12/2014, les dossiers suivants sont en portefeuille : Auterive (32), Condé sur Escaut (59), La Celle sur Loire (58), Toucy (89) et Montlouis (37).

Château du Loir (72) : Le site (terrain + bâtiments) a été mis en location en vue d'une vente à un nouveau club affilié : Loisirs TT Castelorien. Les dirigeants de celui-ci se sont engagés à remettre le circuit aux normes et à le faire homologuer. La revente devrait être effectuée courant 2015.

Assurances :

La problématique liée aux garanties Responsabilité Civile de nos activités reste cruciale et vitale pour l'avenir de la FFM.

Toutefois, nous avons réussi avec l'aide de notre courtier GRAS SAVOYE à trouver un assureur anglais qui a proposé des tarifs plus compétitifs que le groupement de réassureur français AMS-Ré.

L'arrivée de cet assureur anglais a clairement permis de stabiliser les prix.

Malheureusement, pour l'instant, cet assureur ne souhaite pas assurer les épreuves se déroulant tout ou partie sur les voies ouvertes à la circulation.

Sécurisation des circuits de motocross et experts.

La mission d'Olivier ROBERT s'est poursuivie cette année avec l'aide des experts régionaux. Depuis le 1^{er} juin 2014, Olivier est également assisté de Loïc LEONCE pour cette mission.

Fin 2014, près de 200 visites de terrains ont déjà été effectuées.

Une convention avec l'UFOLEP en matière d'inspection des circuits a été signée.

Circuit Carole :

La Fédération s'est vue confier la gestion du Circuit Carole à compter du 1^{er} janvier 2012 à travers une Délégation de Service Public. Comme prévu, l'année 2014 a vu un retour quasiment à l'équilibre de la gestion du circuit, puisque celui-ci a terminé l'année avec un déficit anecdotique de 725 euros.

Les travaux et les études sur le déménagement du circuit et la préparation du nouveau site CAROLE 2 se poursuivent.

Bilan comptable de la FFM :

Le compte de résultat 2014 fait apparaître un bénéfice de 226 300 euros, ce qui est un résultat correct. Observons que depuis fin 2008, tous les exercices ont été positifs sur le plan financier :

- en 2009 : 351 000 euros.
- en 2010 : 312 000 euros.
- en 2011 : 395 000 euros.
- en 2012 : 547 134 euros.
- en 2013 : 335 696 euros.
- en 2014 : 226 300 euros.

Les fonds propres ont donc été quasiment multipliés par trois passant de 1 195 372 euros fin 2008 à 3 370 000 euros à fin 2014.

Le trésorier donnera tous les détails utiles dans son rapport.

Résultats majeurs de nos sportifs :

2014 est une année de consécration pour la FFM qui occupe dorénavant la première place au rang mondial des nations.

Les raisons de ce succès se portent, bien entendu, sur la structuration du Parcours d'Excellence Sportive, mais aussi sur la qualité des organisations des compétitions proposées par nos moto-clubs qui tissent une offre de pratique très bien répartie sur le territoire national et qui permet aux licenciés de trouver une solution pour leur pratique adaptée en âge et en niveau.

Citons plusieurs titres mondiaux : Motocross des Nations, Supermoto des Nations et ISDE. Pierre-Alexandre Renet, Christophe Nambotin, Thomas Chareyre, Jordi Tixier, Grégory Cluze, le GMT 94, Sylvain Guintoli.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT DU TRESORIER SUR L'EXERCICE 2014

Mesdames, Messieurs,

La Fédération a clôturé l'année 2014 sur un excédent de 226.301 € pour 335.696 € en 2013 et 547.134 € en 2012.

La lecture de l'actif du bilan nous indique que le montant net de l'actif immobilisé a diminué de 5,84 %. Plus précisément, le total brut des immobilisations baisse de 5.331.132 € à 5.222.425 €, avec un taux d'amortissement hors immobilisations financières de 62,92 % pour 61,03 % en 2013.

Les acquisitions de l'exercice sont principalement constituées des investissements liés au nouvel intranet et applicatif licences, aux travaux sur les sites de pratique, aux achats de matériel de chronométrage, de transport, de matériel informatique et de communication et de motos pour la filière haut-niveau et ce pour un total de 258.360 €. En contrepartie, nous avons pour 379.863 € de sorties réparties entre les logiciels, les matériels de chronométrage, informatique et transport. Nous n'avons pas eu de nouvelles acquisitions de terrains en 2014.

Le niveau des stocks a progressé de 9,40 % à 214.582 €.

Les créances de fonctionnement, constituées pour partie des dus des ligues, clubs, pilotes, des clients et autres produits à recevoir, avant dépréciation de créances devenues douteuses ou présentant un risque, progressent de 14,70 % ; les provisions pour créances douteuses sont ramenées à 67.515 € pour 83.312 € l'an passé.

Les créances fiscales, sociales et diverses restent relativement stables à 373.992 €, dont 336.698 € au titre des avances de trésorerie à l'AGCC nécessaires à la nouvelle organisation et mise aux normes du circuit.

Les disponibilités, constituées de la trésorerie présente à la fin 2014, augmentent de très sensiblement pour atteindre 4.404.445 € (1.425.479 € fin 2013). Cette importante progression provient essentiellement de nouvelle méthode de prise de licences directement auprès de la FFM et non plus via les ligues. Rappelons malgré tout que le bilan est une situation à une date donnée et que le poste de trésorerie résulte pour beaucoup dans l'équilibre, entre autre, entre les rentrées des créances et les règlements des dettes.

Les charges constatées d'avance se montent à 616.273 € dont l'essentiel est constitué par les prestations, droits d'organisation, achats de matières et de produits... pour l'exploitation de la saison sportive 2015.

Le passif du bilan met en évidence un nouveau renforcement des fonds propres de la Fédération par l'apport du résultat de 226.301 € de cette année, soit 7,22 % de mieux.

Ils atteignent ainsi 3.362.562 € soit 40,28 % du total du bilan.

Notons que dans ces fonds propres, la réserve de 240.000 € affectée aux célébrations du centenaire 2013, a été reprise lors de l'affectation du résultat et affectée au compte de report à nouveau et que la réserve de fonds d'aide aux organisateurs atteint 600.000 €.

Les provisions pour risques et charges ont été légèrement progressé de 5,47 % et portées à 216.314 € dont 20.000 € de reprise de la provision pour gros entretiens des circuits de pratique et 8.500 € pour la provision pour litiges. L'ajustement annuel de la provision pour les indemnités de fin de carrière augmente celle-ci de pour 39.712 € la portant à 178.314 €.

Le solde de l'emprunt souscrit en 2012 pour l'acquisition du terrain de Cussac est de 106.386 € à la fin 2014. Les dettes envers les structures et adhérents FFM et les autres fournisseurs augmentent fortement de 914.178 € ; cet écart provient notamment de notre dette vis-à-vis des fournisseurs Gras Savoye et YouthStream.

De la même façon que notre trésorerie a fortement progressé par rapport à la même période de l'exercice précédent, les dettes diverses connaissent la même évolution, notamment les avances reçues sur droits, licences et affiliations et relatives à 2015.

L'ensemble du total bilan augmente ainsi de 59,72 %.

L'analyse dans un second temps du compte de résultat nous amène aux commentaires suivants :

Globalement, les produits de fonctionnement ont progressé de 1.245.773 € soit 7,54 %, et en contrepartie les charges ont augmenté de 8,29 %. Ainsi le résultat d'exploitation passe de 289.737 € en 2013 à 190.231 € soit une baisse de 34,34 %; le résultat financier de 45.464 € porte le résultat courant avant exceptionnel à 235.695 €. Le résultat des différentes écritures dites « exceptionnelles » est négatif, - 9.395 € dont - 32.989 € de régularisations sur exercices antérieurs et + 19.981 € relatifs aux cessions d'immobilisations. Ceci nous amène à un excédent de 226.300,80 € pour cette année 2014.

En reprenant la revue du compte de résultat, nous constatons en produits :

- les hausses du chiffre d'affaire licences et autres titres, + 16,21 % (+ 15,20 % pour les licences et 65,10 % pour les pass-circuits) et des affiliations clubs + 22,27 %,
- les produits liés aux épreuves baissent de 12,85 %,
- les engagements gérés par la fédération restent stables,
- en prestations, nouvelles réduction des partenariats : - 31,53 % notamment suite à la fin du contrat avec AMV, légère baisse des prestations chronométrage et officiels, - 1,19 %, et nouvelle baisse des prestations formation - 31,83 % suite au transfert vers les organismes de formation habilités par la FFM.
- la convention d'objectifs diminue à 1.121.807 € (- 2,74 %) et à 20.070 € pour les autres subventions en baisse sensible (- 47,39 %) (subvention ponctuelle perçue en 2013 de 20.000€).

Nos ressources propres, c'est-à-dire hors subventions publiques, représentent 92,43 % de nos produits d'exploitations, dont les droits de licences près de 62 %. La convention du Ministère des Sport représente 6,31 %.

Les charges de fonctionnement augmentent en 2014 de 8,29 % : les achats restent équivalents, les prestations de services et charges externes progressent de 12,45 % avec quelques disparités : à la hausse le poste assurance + 49,91 %, les locations - 5,38 %, les frais de déplacements - 4,56 % et la communication - 36,95 % (dépenses liées au centenaire en 2013), les honoraires + 71,24 %... Les charges liées au personnel progressent de 2,36 %. Les subventions et soutiens accordés et autres reversements de droits fédéraux progressent de 442.555 €, + 11,76 %.

Plus des trois quarts de nos charges de fonctionnement 2014 se répartissent comme suit : les polices d'assurance 20,70 %, les charges liées au personnel 18,04 %, les déplacements et missions 11,46 %, les soutiens à nos moto-clubs 14,13 % et aux ligues 6,23 %, et les prestations de services et assimilées 7,34 %,

Pour conclure cette revue financière et comptable, nous vous proposons d'affecter le résultat net de l'exercice 2014 soit 226.300,80 € à la réserve libre dédiée au fonds d'aide aux organisations compétitives de nos clubs pour 200.000 €, portant celle-ci à 800.000 € et au compte de report à nouveau pour 26.300,80 € portant celui-ci à 2.562.562,39 €.

Je vous remercie Mesdames, Messieurs, de votre attention.

Patrick BERTAUD
Trésorier

**A titre d'information,
cela ne change rien pour nos élections en 2016**

RETOUR SUITE AU COMITE DIRECTEUR FFM

Bonjour à tous,

A la suite au Comité Directeur qui s'est tenu à la FFM le 22 juin dernier, Francis DELUCHEY, président de la Commission Nationale de Tourisme souhaite vous faire part de ce qui a été décidé pour la saison 2016 :

- Le prix de la licence qui devait passer à 30 EUR l'année prochaine est finalement maintenu à 25 EUR par personne ;
- Le tarif de l'affiliation pour les moto-clubs de Tourisme, fixé à 500 EUR en 2015, va baisser au titre de l'année 2016 à 400 EUR. Il est entendu que cette baisse de 100EUR est consentie afin de voir si le montant du tarif proposé joue réellement un rôle dans la baisse du nombre de clubs Tourisme affilié à la FFM.

Merci à tous de communiquer largement sur ces points négociés par votre commission nationale, et principalement par son Président, afin de promouvoir au mieux notre discipline.

Bien cordialement

Floriane LA MARRA
Direction des Sports et de la Règlementation
Trial, Tourisme, Technique, Sécurisation Circuits Motocross
Fédération Française de Motocyclisme
74 avenue Parmentier – 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 08 / Fax : 01 49 23 77 23

REFORME TERRITORIALE

Mesdames, Messieurs les Membres du Comité Directeur,
Madame, Messieurs les Président(s) de Ligues,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe un courrier reçu du Ministère des Sports daté du 21 juillet dernier et relatif à la réorganisation territoriale au sein des Fédérations Sportives.

Pour la FFM, comme indiqué en Comité Directeur, cette évolution n'interviendra pas avant les élections fédérales de l'an prochain.

Bien à vous.

Jacques BOLLE
Président
Fédération Française de Motocyclisme
74 avenue Parmentier - 75011 Paris
Tél : 01 49 23 77 03 / Fax : 01 47 00 08 37



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Le ministre

Le secrétaire d'Etat

Paris, le 21 JUIL. 2015

cb Monsieur le Président,

Le 24 décembre dernier, nous vous écrivions afin de vous faire part des priorités ministérielles pour lesquelles le ministère accompagnera vos actions. Rappelant la profonde réorganisation de notre République engagée par le gouvernement, nous vous avons alors invité à « *initier dès à présent les réflexions nécessaires à l'évolution territoriale de votre fédération* ».

Depuis l'envoi de cette lettre, les modalités de la réorganisation territoriale de la République ont été clarifiées :

- la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 a fusionné certaines régions et l'élection des conseils régionaux se tiendra en décembre prochain. Les premiers budgets de nouvelles régions seront adoptés au plus tard le 30 juin 2016 ;
- il ressort par ailleurs de l'examen en cours du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République que la compétence du sport demeurera une compétence partagée entre les différents niveaux de collectivités locales ;
- les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ont été présentées lors du conseil des ministres du 22 avril dernier et l'on sait désormais que « *les anciennes directions régionales ont vocation à constituer une direction unique* ».

Il convient désormais de tirer les conséquences de cette nouvelle organisation territoriale sur l'organisation territoriale de votre fédération.

En effet, le code du sport pose un principe général de concordance territoriale entre l'organisation administrative française et l'organisation fédérale. Il précise, dans son annexe I-5 (art. R. 131-3 et R. 131-11) que : "*les statuts prévoient : [...] 1.3.2. (Le cas échéant), que la fédération peut constituer, [...] des organismes régionaux ou départementaux chargés de la représenter dans leur ressort territorial respectif et d'y assurer l'exécution d'une partie de ses missions, et dont le ressort territorial ne peut être autre que celui des services déconcentrés du ministère chargé des sports que sous réserve de justifications et en l'absence d'opposition motivée du ministre chargé des sports. [...] "*

Il résulte donc des dispositions du code du sport que la réforme territoriale de l'Etat a nécessairement un prolongement dans l'organisation territoriale de votre fédération.

Monsieur Jacques BOLLE
Président
Fédération française de motocyclisme
74 avenue Parmentier
75011 PARIS

.../...

Trois niveaux sont à appréhender : le territoire régional, le territoire départemental et l'émergence des métropoles.

S'agissant du niveau régional, nous souhaitons que vous parveniez à faire coïncider le ressort territorial de vos ligues ou comités régionaux avec celui des directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. En effet, ces directions sont notamment chargées des missions de pilotage stratégique et de conduite des politiques sportives sur leur territoire régional. Elles doivent donc disposer d'un interlocuteur unique dans chaque fédération et cette règle vaut tant pour les régions nouvellement fusionnées que pour celles dont les limites sont restées inchangées. Des aménagements à cette règle ont certes été possibles par le passé mais ils doivent, pour l'avenir, être précisément motivés et demeurer exceptionnels.

Nous vous invitons à procéder à cette réorganisation dans les délais les plus brefs. Idéalement, il conviendrait qu'elle soit finalisée dès 2016 et qu'elle entre en vigueur préalablement au renouvellement des instances dirigeantes des ligues qui doit intervenir à la fin de cette olympiade en 2016. Nous savons que certaines fédérations se sont d'ores et déjà engagées sur ce calendrier.

Nous n'ignorons pas toutefois que cet agenda peut s'avérer difficile à respecter pour d'autres fédérations, ces réorganisations territoriales impliquant parfois plusieurs réformes statutaires (au niveau régional et fédéral) et nécessitant de régler des questions parfois délicates de transferts de baux, de contrats et de personnels.

C'est pourquoi, cette réorganisation territoriale pourra être engagée, si vous le préférez, après les échéances électorales de la fin de la présente olympiade. Nous tenons toutefois à ce qu'elle soit finalisée au plus tard le 31 décembre 2017. Il conviendra qu'à cette date, les nouvelles instances dirigeantes régionales soient élues.

S'agissant du niveau départemental, le ressort territorial des services déconcentrés de l'Etat chargés du sport demeure inchangé. Toutefois, le chantier ouvert au niveau régional peut être l'occasion de revisiter également votre organisation départementale. La concordance entre le ressort territorial des directions départementales et vos comités départementaux reste la règle mais elle peut admettre un plus grand nombre d'exceptions qu'au niveau régional dans le respect des principes suivants :

- il conviendra d'éviter de fractionner le territoire d'un département en « plusieurs comités territoriaux » ;
- à l'inverse, et compte tenu du nombre de clubs et de votre maillage territorial, il peut être plus efficient, pour votre fédération, de retenir un niveau pluri-départemental. Il conviendra alors de respecter dans cette hypothèse les limites géographiques des départements afin que les autorités publiques locales (le préfet et le président du conseil départemental) n'aient pas deux interlocuteurs.

On assiste enfin à l'émergence et à l'affirmation des métropoles. Ce phénomène ne s'est toutefois pas accompagné d'une évolution dans l'organisation des services déconcentrés de l'Etat. Il n'y a donc pas d'obligation juridique de le prendre en compte dans votre organisation territoriale fédérale. Néanmoins, l'importance des métropoles se renforcera dans les années à venir et il conviendra in fine d'identifier, au sein de chaque fédération, et au niveau territorial, un interlocuteur pour les métropoles. Les réponses à apporter varieront toutefois selon les fédérations et les métropoles concernées, certaines englobant le territoire de plusieurs départements – c'est le cas du grand Paris – tandis que d'autres restent dans les limites départementales et recouvrent une part plus ou moins importante du territoire départemental.

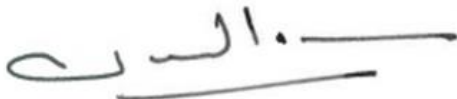
.../...

Nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir au directeur des sports pour le 30 septembre au plus tard :

- la date à laquelle vous envisagez de modifier votre organisation régionale : avant la fin de cette olympiade ou postérieurement à celle-ci mais avant le 31 décembre 2017 ;
- les principes et le calendrier de votre réorganisation régionale si celle-ci doit intervenir avant la fin de l'olympiade ;
- votre organisation départementale actuelle et le cas échéant, vos projets d'évolution et leur calendrier d'entrée en vigueur.

La direction des sports, et plus particulièrement les chargés de missions suivant chacune des fédérations, se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette évolution.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.



Patrick KANNER



Thierry BRAILLARD

**Le Président de la Ligue répondra prochainement à
cette pétition.**

Fédération Française de motocyclisme
74 avenue Parmentier
75011 Paris

le 28/07/2015 à Chalette sur Voire

Archimbaud Betty
5 rue honoré Legrand
10500 Chalette sur Voire

Objet: Réclamation.

Madame, monsieur,

suite à de divers différents je vous fais parvenir une pétitions pour l'exclusion de la responsable kids Champagne Ardennes. Nous souhaitons juste exprimer notre mécontentement. Nous avons été insulté ainsi que menace de sanction , je vous conseil de faire un tour sur le facebook ouvert par cette dernière « emilie-emy kids » ouvert à la base pour passer les informations pour nos enfants mais où les insultes et l'esprit anti sportif règnent.

Nous espérons que cette esprit choquera la ligue et que notre démarche n'empêchera pas une autre ligue ,bien entendu, d'accorder les licences de nos enfants contrairement à ce qui nous a été indiqué si nous avions l'audace de nous exprimer.



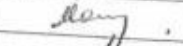




En vous souhaitant bonne réception ,veuillez agréer, madame, monsieur, mes respectueuses salutations.

Madame Archimbaud.



Demande d'exclusion de madame la vice présidente du collège éducatif : Madame Emilie Ronflette.

Suite à plusieurs plaintes ,nous demandons la démission de madame Ronflette.
Respect du règlement suivant sa volonté, ainsi que remarques désobligeantes.

N°	Nom	Prénom	Ville	Signatures
1	ARCHIMBAUD	Betty	Chalette Vaire	
2	ARCHIMBAUD	Sylvain	Chalette Vaire	
3	CARROY	Céline	Nourmelon le Grand	
4	carroy	Christophe	Mousselon	
5	Guy Ammani	Christine	Raccai	
6	Ammani	Emilie	Raccai	
7	SERVAZ	Cécile	REIMS	
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
21				
22				
23				
24				
25				
26				
27				

Madame Betty ARCHIMBAUD

5 rue honoré Legrand
10500 Chalette sur Voire

Paris, le 30 juillet 2015

N.Réf. : FFM C 15-78 CA

Madame,

Votre courrier en date du 28 juillet dernier a bien été réceptionné et a retenu toute notre attention.

Cela étant, les faits que vous évoquez relevant de la Ligue Motocycliste Régionale de Champagne-Ardenne, nous leur transmettons votre courrier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de nos salutations sportives.



Christophe AMIEL
Juriste

Copie : LMR Champagne-Ardenne.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

74, avenue Parmentier - 75011 Paris - Tél. 01 49 23 77 00 - Fax 01 47 00 08 37 - e-mail : ffm@ffmoto.com
www.ffmoto.org - Siret 784 448 748 00029 - Code APE 9312Z